

C.A. Du 15 février 2011

Une inacceptable entreprise de destruction du service public d'éducation

Monsieur le Recteur,

Le lycée Georges de la Tour, à la rentrée prochaine, devra subir, comme tous les établissements scolaires publics de notre pays, les effets d'une politique injuste et inefficace, résultat de la combinaison de deux processus convergents : une démarche de déréglementation du système éducatif par l'extension d'une pseudo-autonomie des établissements et une politique de régression de l'investissement national dans le service public d'éducation.

1- Déréglementation du système éducatif :

La déréglementation du système éducatif trouve son instrument dans la réforme du Lycée, mise en place cette année en Seconde et étendue l'an prochain en Première.

Cette réforme s'appuie sur trois composantes essentielles que nous avons dénoncées dès l'an dernier:

1.1- la soustraction d'une dizaine d'heures par niveau aux enseignements disciplinaires, redistribuée sans aucun fléchage national, à la convenance des établissements, sous la forme d'heures d'autonomie. L'Etat se dépossède ainsi de sa responsabilité dans la définition d'une politique d'enseignement claire et assumée au niveau national et rejette celle-ci sur les acteurs locaux, dans chaque établissement, espérant au passage créer entre eux une telle confusion que leur légitime indignation s'en trouvera neutralisée.

1.2- un accompagnement dit « personnalisé » des élèves, instauré sans les moyens réels de sa mise en place qui, soit se déroule en classe entière - et n'est donc pas personnalisé - soit se déroule en petits groupes et consomme des moyens supplémentaires qui sont par là-même soustraits aux enseignements disciplinaires.

1.3- un morcellement des enseignements de Seconde par la mise en place de modules dits d'exploration, au contenu mal défini, aux modalités d'évaluations floues voire inexistantes, qui détournent les élèves d'un travail approfondi, et entrave leur progression en Première et en Terminale.

Ainsi l'enseignement de lycée se trouve-t-il en partie discrédité, vidé d'une part de son contenu ; ainsi les élèves en difficulté se trouvent-ils concrètement moins aidés qu'avant, ainsi les élèves mieux adaptés ont-ils tendance à perdre leur temps.

Cette réforme par déréglementation est surtout destinée à permettre des économies de moyens, en créant une masse d'heures non fléchées qu'il est facile de faire disparaître progressivement. C'est ce qui se produit dès cette année, puisque les moyens alloués aux classes de Seconde pour la rentrée prochaine sont en baisse, alors que le ministère jurait l'an dernier qu'ils ne bougeraient pas.

2- Réduction de la Dotation Horaire Globale

Les mesures de déréglementation du système éducatif constituent avant tout le cadre dans lequel le gouvernement compte inscrire son choix politique d'une baisse historique de l'investissement national dans l'éducation et l'enseignement. Il n'est pas exagéré de dire qu'une telle tendance est en rupture avec l'esprit des lumières, qui lie développement intellectuel, culturel et économique des sociétés. Alors que la richesse nationale n'a cessé d'augmenter tendanciellement ne serait-ce que depuis le début du siècle, il faudrait

admettre comme une évidence que l'effort de scolarisation et d'éducation des jeunes générations n'est plus supportable par la Nation ; il faudrait considérer comme une décision de bon sens la suppression d'environ 100000 postes dans l'éducation nationale en 8 ans, dont 50000 postes ces 3 dernières années. Il faudrait en outre considérer comme un signe de justice que la Lorraine, région historiquement blessée par les restructurations économiques, au taux de chômage élevé, au taux de C.S.P. défavorisé supérieur à la moyenne nationale, doive payer de 850 postes cette année la politique menée par le gouvernement!

Nous crions plutôt à l'injustice et à l'irresponsabilité!

Nous dénonçons sur le territoire lorrain la suppression de 298 postes d'enseignants pour le 1er degré, 524 postes pour le second degré, 235 pour les lycées professionnels, 139 pour les collèges, 150 pour les lycées technologiques et généraux!

3- Situation inacceptable au lycée Georges de la Tour à la rentrée prochaine :

Au niveau du lycée Georges de la Tour, nous voyons les succès obtenus ces dernières années récompensés par l'imposition d'une baisse de la dotation horaire globale d'environ 70 heures pour la rentrée prochaine, sans baisse significative du nombre d'élèves (-25 prévus).

Dans cette hypothèse, cela se traduirait par :

- la perte de 6 demi-postes d'enseignement, ce qui déplace la quantité de travail sur les personnels restants (alors que les missions ne cessent de se complexifier et de s'alourdir), et nuit au bon apprentissage des élèves ;
- des heures supplémentaires trop nombreuses par disciplines ;
- la plupart des classes de lycée entre 33 et 35 élèves ;
- la réduction du nombre de groupes d'EPS, avec plus de 32 élèves par groupe, avec des surfaces de travail insuffisantes et dispersées, avec des risques d'accidents ;
- des enseignements de sciences expérimentales qui se dérouleraient dans de très mauvaises conditions pour les personnels et pour les élèves (notamment en SVT) ;
- un enseignement technologique fragilisé par la réduction du nombre de T.P. Et de T.D., alors qu'il s'agit d'une voie de promotion sociale qui constitue l'un des succès de l'école dans ces dernières décennies ;
- une réduction de la dotation des classes préparatoires, dont les résultats sont pourtant excellents;
- des groupes de langues vraisemblablement à 28 élèves ;
- la multiplication de groupes à horaire réduit en SES ;
- des situations dans lesquels des professeurs auraient plus de 200 élèves.

Ce recensement inquiétant est le résultat de choix politiques pour l'éducation dont nous dénonçons le caractère régressif.

Quels que soient les efforts de clarté et de justice et les qualités de dialogue du personnel de direction pour ventiler la dotation horaire globale, il est impossible d'obtenir un résultat satisfaisant dans de telles conditions car toute amélioration d'un paramètre en dégrade un autre de façon inacceptable. Nous demandons une augmentation de la dotation horaire globale de notre établissement. Nous demandons un changement de politique qui fasse à nouveau de l'éducation une priorité nationale.